



SAVIEZ-VOUS QUE....

vol.1 no 3

RENCONTRE AVEC LES COMMISSAIRES

La rencontre prévue lors de la tenue de la session des commissaires du 13 juin n'a pas eu lieu tel que mentionné. Ce même jour, le directeur général rencontrait les représentants syndicaux concernés. Lors de cette rencontre, les représentants des syndicats ont réitéré leur désaccord quant à la directive émise par le Bureau des relations professionnelles, concernant l'impossibilité de reporter des journées de vacances durant la période de fermeture pour les employés(ées) en maladie, en accident de travail, ou encore d'installer un motif de congés sociaux (mariage, décès, etc.) durant cette période.

A cette rencontre un délai a été accepté par la partie syndicale afin que M. Rondeau puisse faire état de notre démarche à la table des gestionnaires prévue pour le 18 juin.

Celui-ci nous a donné une réponse le 20 juin (curieusement, journée où il y avait une session des commissaires). La Commission nous donne un petit morceau, les employés(ées) en accident de travail ne seront pas touchés(ées) par cette directive.

Cette réponse n'est pas satisfaisante car nous croyons qu'en plus d'aller à l'encontre du décret, il est socialement incorrect d'imposer des vacances à des employés(ées) en absence prolongée pour maladie ou pour tout autre motif.

Alors, nous relançons l'invitation aux membres de venir assister à la session des commissaires du 27 juin, à laquelle les représentants des syndicats iront faire part de nos demandes. L'heure de la rencontre, ou toute autre information concernant ce sujet, vous sera transmise par le biais du code-à-phone (254-6298).

MUTATIONS

Suite à de nombreuses plaintes sur l'application du processus de demande de mutation, sur un coup de chance de choisir le "bon endroit", et à la demande de la partie patronale négociante à l'échelle nationale, vos représentants syndicaux vont demander prochainement une rencontre avec la C.E.C.M. afin de négocier et conclure une entente, dans le but d'élargir les choix de demandes de mutation et de faire afficher pendant au moins dix jours ouvrables tous les nouveaux postes créés.

VOUS SUIVEZ DES COURS!

Si c'est le cas, vous devriez envoyer une copie de vos résultats à la C.E.C.M. au bureau d'André Prescott et à l'A.P.P.A. à Claudette Légaré, afin que ceux-ci soient versés à votre dossier personnel.

Qui sait! Cela pourrait peut-être vous servir à obtenir une promotion.

L'EQUIPE DE REDACTION:

Normand Bissonnette
Antonio Jean
Raymond Maltais

Jacques Cyr
Francine Jolicoeur
François Martel

Josette DeLafontaine-Hébert
Martine Joliveau
Jacques Saindon